



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20230929-20232809DEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Nicolas LHERBIER, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Nathalie JULIAT, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE, M. Michel LAVENTURE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry JOUE pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

Absente non excusée : Mme Nathalie CHABLE,

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER,

N°20232809-58 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du SIAEP

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L2224-5,

Considérant que le maire doit présenter au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Considérant le rapport annuel du SIAEP pour l'année 2022 présenté par Monsieur Pascal VAUZELLE, Maire Adjoint et qui contient les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs permettant :

- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les caractéristiques générales du service public et sont abordés les volets suivants :

- la tarification et recettes du service,
- les indicateurs de performance,
- et le financement des investissements.

Le conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance, prend acte que ce rapport lui a été présenté.

Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 29 septembre 2023

Le Maire,

Stéphane CARTEADO